

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1603

concernant l'adoption du protocole d'entente entre la Fondation de l'UQO et l'UQO

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la mission et la raison d'être de la Fondation de l'UQO;

ATTENDU les différents niveaux de collaboration entre l'UQO et la Fondation;

ATTENDU l'importance de bien clarifier les obligations respectives de l'UQO et de la Fondation dans le cadre des activités communes qu'elles réalisent conjointement et des échanges de service qu'elles se procurent mutuellement;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir, dans un protocole d'entente à cet effet, les obligations des parties et à préciser leurs modes de collaboration;

ATTENDU le projet de protocole d'entente élaboré par les parties;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Fondation a déjà approuvé ledit projet;

ATTENDU les explications du secrétaire général et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;

D'AUTORISER le recteur et le secrétaire général à signer ledit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1604

concernant le protocole d'entente relatif au Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante – Université du Québec (CRIFPE-UQ)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) existe depuis 1993 et qu'il a notamment été reconnu comme un regroupement stratégique financé par le Fonds recherche Québec – Société et culture, renouvelé en 2010 pour sept années;

ATTENDU que la TÉLUQ, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Outaouais conviennent de se grouper dans le but de former une antenne du CRIFPE et s'entendent pour formaliser le caractère interinstitutionnel du CRIFPE-UQ à l'aide du projet de protocole d'entente;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente concernant le Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante – Université du Québec (CRIFPE-UQ) et autoriser le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer au nom de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1605

concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 1^{er} mai 2013 au 30 mai 2013;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université;

ATTENDU que l'entreprise Mécanique MAP Inc. a soumis le meilleur prix et répond aux exigences du devis;

ATTENDU la Politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault à l'entreprise Mécanique MAP Inc. au montant de 153 900 \$ (avant taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1606

concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre le Centre régional de réadaptation La RessourSe et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet d'entente de collaboration pour la formation en psychologie entre l'UQO et le Centre régional de réadaptation La RessourSe (CRR La RessourSe);

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe et l'UQO désirent développer des ententes qui reconnaissent l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties ainsi que leurs objectifs communs en ce qui a trait à la prestation de services de santé en français;

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe et l'UQO reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des professionnels en psychologie clinique et la recherche en la matière;

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe reconnaît que l'UQO forme des professionnels en psychologie aptes à offrir une vaste gamme de services psychologiques et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada et/ou en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe reconnaît la pertinence d'inclure des étudiants de niveau doctoral dans le cadre de leurs activités cliniques et reconnaît la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences de la prestation de soins et services;

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe reconnaît également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé (incluant la santé mentale et physique), afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur future carrière de psychologue dans le système de santé canadien;

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe reconnaît en outre que l'UQO a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques qu'offrent les patients, le personnel et les installations de lieux de santé;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît que le CRR La RessourSe assure des services spécialisés de réadaptation à toute la région qu'elle a mission de desservir;

ATTENDU QUE l'UQO reconnaît également que l'enseignement et la recherche en psychologie en français doivent se faire dans un milieu francophone et que le CRR La RessourSe constitue un établissement pouvant permettre aux candidats de niveau doctoral en psychologie d'acquérir des expériences cliniques dans un milieu francophone;

ATTENDU QUE le CRR La RessourSe et l'UQO reconnaissent leurs intérêts communs à voir naître et se développer un programme d'internat en psychologie qui soit agréé par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) dans le but d'assurer l'accès à une formation d'excellence pour les futurs psychologues francophones;

COMITÉ EXÉCUTIF**RÉSOLUTION 366-CX-1606**

concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre le Centre régional de réadaptation La RessourSe et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les explications du doyen de la formation continue et des partenariats et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente de collaboration entre le Centre régional de réadaptation La RessourSe et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de l'entente de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1607

concernant l'approbation du protocole d'entente entre la Société des musées de sciences et technologies du Canada et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la nature et la qualité des activités de formation développées par l'Institut d'été pour enseignants à l'élémentaire (IEEE) de la Société des musées de sciences et technologies du Canada (SMSTC);

ATTENDU la contribution de ressources enseignantes de l'UQO à la programmation et à la prestation des activités de l'IEEE;

ATTENDU que la reconnaissance de la formation offerte à l'IEEE par l'UQO peut avoir une incidence favorable au recrutement de participants du Québec aux activités de l'IEEE;

ATTENDU le rayonnement de l'UQO au niveau canadien que permet cette entente partenariale avec la SMSTC;

ATTENDU le projet de protocole d'entente;

ATTENDU les explications du doyen de la formation continue et des partenariats et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente entre la Société des musées de sciences et technologies du Canada et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1608

concernant l'approbation de l'entente-cadre de collaboration entre La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (Mexique) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les collaborations déjà entamées entre le professeur Issam Telahigue du Département des sciences administratives et des professeurs de La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (UAC);

ATTENDU l'intérêt exprimé par le professeur Issam Telahigue à ce que soient encadrées officiellement ses collaborations avec l'UAC;

ATTENDU les possibilités supplémentaires de collaboration découlant de l'adoption de cette entente-cadre telles que l'échange d'étudiants et les collaborations de recherche et d'enseignement entre les deux établissements;

ATTENDU l'intérêt manifesté par des étudiants, des chercheurs et des professeurs en sciences administratives, en sciences, en éducation et en sciences sociales des deux institutions;

ATTENDU le projet d'entente-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du doyen de la formation continue et des partenariats et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente-cadre de collaboration entre La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (Mexique) et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente-cadre de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cette entente-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 366-CX-1609

concernant l'adjudication de la concession pour la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-sixième réunion tenue le mardi 18 juin 2013 à 16 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la nécessité et le choix de l'Université du Québec en Outaouais de confier la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars à un concessionnaire externe;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé du 8 mai 2013 au 5 juin 2013, conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les soumissions qui ont été déposées;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Comité d'évaluation;

ATTENDU que la proposition de l'entreprise 3928942 Canada Inc. - Traiteur l'Indocile a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation et qu'elle répond aux attentes de l'Université en regard de l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars;

ATTENDU que cette proposition est assortie des conditions suivantes :

- Diminuer le cautionnement d'exécution de 30 000 \$ à 10 000 \$;
- Possibilité de modifier les menus après avoir obtenu l'accord de l'Université au préalable;
- Possibilité de modifier les heures d'ouverture après avoir obtenu l'accord de l'Université au préalable.

ATTENDU que ces conditions sont satisfaisantes pour l'Université;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIER la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars du pavillon Alexandre-Taché et Lucien-Brault à l'entreprise 3928942 Canada Inc. - Traiteur l'Indocile pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016, avec la possibilité de reconduire le contrat pour une période de trois (3) années avec l'accord des deux parties;

DE MANDATER le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général